

*Copie du courrier électronique que j'ai reçu de l'Office fédéral des transports OFT, le 9 février 2021, à la suite de ma lettre ouverte aux CFF.*

---

« Monsieur,

L'obligation de réservation pour les vélos dans les trains Intercity à partir de mars 2021 est un sujet controversé qui nous est connu.

Dans les trains du trafic grandes lignes en particulier, l'espace dédié aux vélos est limité. Généralement par beau temps, ces emplacements sont très demandés. En pareil cas, il devient impossible d'assurer la sécurité des voyageurs et de garantir une place suffisante pour le transport des vélos. Le système de réservation est alors plus équitable que le système dit du « premier arrivé, premier servi ».

L'été dernier, les CFF ont totalement sous-estimé la forte augmentation de la demande pour le transport de vélos dans les trains. Cela a conduit à des goulets d'étranglement dans l'auto-chargement des vélos aux heures de pointe. Il en a résulté un mécontentement de la part des clientes et clients, ainsi qu'une pression sur le personnel des CFF et un effet négatif sur la ponctualité des trains. Au mois de juillet 2020, ce ne sont pas moins de 80'000 cartes journalières pour vélo qui ont été vendues, soit une augmentation d'environ 45 % par rapport à l'année précédente.

L'été 2020 a montré les limites du système des CFF. Une solution pratique et conviviale devait alors être trouvée. Début novembre 2020, les CFF ont rencontré les représentants des intérêts des cyclistes pour un échange sur la mobilité à vélo. Les CFF poursuivent le dialogue avec ces organisations faitières et, avec le secteur des transports publics, se sont fixés pour objectif de mieux comprendre les besoins de leurs clients et d'élaborer des solutions pour un service adapté aux nouveaux besoins.

Pour cette année, l'objectif des CFF est d'éviter les goulets d'étranglement de l'été 2020. C'est pourquoi, à partir du printemps 2021, les CFF ne transporteront des vélos sur toutes les lignes IC/EC que si une place est réservée avant le départ du train. Cette obligation de réservation garantira aux cyclistes de pouvoir emporter leur vélo avec eux.

Il est important que les CFF répondent aux besoins de tous les voyageurs, y compris ceux des cyclistes. Toutefois, la capacité d'accueil des vélos ne peut être augmentée à volonté, ce qui se ferait au détriment du nombre de places assises disponibles. Des concepts visant à augmenter la capacité de transport des vélos sont actuellement à l'étude.

L'OFT a une fonction de surveillance des transports publics dans les domaines de la sécurité, du financement et de l'infrastructure. Le titre « d'autorité de surveillance » peut toutefois susciter des attentes trop élevées. Les lois prévoient que la responsabilité soit assumée par les entreprises de transport et les autres acteurs impliqués. Nous n'intervenons ainsi que si une entreprise de transport enfreint manifestement la loi ou une de ses obligations. L'OFT aurait néanmoins la possibilité d'imposer de nouvelles conditions pour le transport de vélos dans ses concessions, lors de l'octroi ou du renouvellement des concessions par exemple pour les itinéraires touristiques. Pour cela, nous devrions recevoir un mandat de mise en œuvre de la part des Autorités fédérales.

Nous espérons avoir répondu à vos attentes et vous remercions de l'intérêt que vous portez aux transports publics.

Meilleures salutations / Freundliche Grüsse / Distinti saluti / Chers salüds

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC / UVEK

Office fédéral des transports OFT / BAV

Division politique

Secteur affaires directoriales

Mühlestrasse 6, 3063 Ittigen, Postadresse: Postfach 3003 Bern »